

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Délibération : **2020-12-122**
OBJET : **FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC 2016 DUE PAR ORANGE**
Nomenclature : **7.2.3**

En exercice : 29	Le quatorze décembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 26	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 29	

Les membres présents en séance :
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :
Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER,
Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,
Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

Rapporteur : Claude RINCE

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités publiques
Vu l'article L.47 du code des poste et communications électronique
Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques
Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine publiques

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire

Les tarifs de base 2006 sont les suivants :

40 € le km d'artères aériennes
30 € le km d'artères souterraines
20 € le m² d'emprise au sol

Le coefficient d'actualisation pour la redevance de l'exercice 2016 est de 1,29347 soit :

51.74 € le km d'aérien
38.80 € le km de souterrain
25.87 € le m² d'emprise au sol

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201214-2020-12-122-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020

Fiche de l'état du patrimoine 2015 arrêté au 31/12/2015

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier							
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Pylône (m ²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne haut-débit	
TREILLIERES	54.434	76.31	0,000	0,00	2,50	0,00	0,00
Sous total	54.434	76.31	0,000	0,00	2,50	0,00	0,00
Total	54.434	76.31			2,50		0,00

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé
Artères aériennes	54,434	40,000	51,74
Artères en sous-sol	76,310	30,000	38,80
Emprise au sol	2,500	20,000	25,87
Total			5 841,92 €

Indice 2016 1,29347

TOTAL REDEVANCE 2016

5 841,92 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE FIXER le montant de la redevance pour occupation du domaine public due par Orange pour l'année 2016 à 5841.92 €

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 14 décembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201214-2020-12-122-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020